

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE SATO – BRANCHEMENT ELECTRIQUE RUE DE LA CHAPELLE ARRETE N° 2022/062		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 18 mars 2022 de la société SATO sollicitant la Ville pour des travaux relatifs à un branchement électrique au 49 bis rue de la Chapelle à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SATO est autorisée à procéder, à partir du 6 avril 2022 et pendant une durée de 24 jours, à des travaux relatifs à un branchement électrique au 49 bis rue de la Chapelle à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit pour toute la durée des travaux. La route sera barrée ½ journée (date à définir). La société SATO réalisera ces travaux avec fouille sous trottoir et chaussée.
- Article 3 :** La société SATO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SATO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société SATO ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - KEOLIS ;
 - Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 22 mars 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.